



Élevage de Milo

Les Écuries de la Montglonnière
Mickaël WATHY & Loïc GENOUEL
49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU

Tél : 06.25.72.00.45 - elevagedemilo@gmail.com



-1-

Contrat d'insémination Saison 2026

ENTRE

Mickaël WATHY
Inséminateur diplômé

Élevage de Milo
Les Écuries de la Montglonnière
49500 Segré-en-Anjou-Bleu
06 25 72 00 45
elevagedemilo@gmail.com

ET

Raison sociale :
Nom et prénom :
Adresse postale :
Téléphone :
Adresse mail :

Pour la jument/ponette :

Nom : Suitée : ☐ Oui
Race : ☐ Non
N° SIRE : Gestionnaire :
Née le :/...../..... (si différent du propriétaire)
Date du dernier vermifuge : Étalon choisi :
Antécédents médicaux connus : ☐ IAF ☐ IAC

Je soussigné(e), propriétaire ou représentant(e) dûment mandaté(e), demande à M. Mickaël Wathy d'inséminer la jument identifiée ci-dessus.

Information et consentement éclairé

- Le suivi gynécologique de la jument est pratiqué par la Clinique Vétérinaire de Brétignolles.
- Le propriétaire autorise le vétérinaire à procéder aux examens gynécologiques (et généraux si nécessaire), aux suivis échographiques et à l'insémination de sa jument.
- Le (la) propriétaire laisse le choix du nombre de paillettes à utiliser par cycle (en cas d'IAC).
- Deux examens au minimum sont recommandés pour un diagnostic échographique de gestation. Ces examens doivent être pratiqués entre le 15ème et le 20ème jour de gestation, puis entre le 27ème et le 31ème jour de gestation puis avant le 45ème jour (recommandé), dans de bonnes conditions d'examen (barre de contention et bonne visibilité des écrans des échographes). Des examens plus rapprochés peuvent être nécessaires dans certains cas, par exemple : forme ou taille non conforme avec la date d'insémination; risque de double ovulation et jumeaux, présence de kystes...
- L'insémination en semence congelée est moins fertile qu'en semence réfrigérée qui elle-même est moins bonne en comparaison de la fertilité en semence fraîche. Le propriétaire ou son représentant en accepte le risque.
- Le centre de reproduction s'engage à gérer la jument au mieux des connaissances scientifiques et dans le respect de l'animal afin qu'une gestation soit obtenue. Cependant aucune obligation de résultat ne sera exigée par le propriétaire, et aucun recours ne pourra être fait par celui-ci si la jument reste vide ou avorte en cours de gestation, à quelque stade que ce soit.

PARAPHE :

Élevage de Milo
Les Écuries de la Montglonnière
49500 Segré-en-Anjou-Bleu



Mickaël Wathy
06 25 72 00 45 - elevagedemilo@gmail.com

- La palpation transrectale comporte des risques pouvant entraîner le décès (notamment, accident à la contention, lacérations rectales). En cas d'accident, des soins médicaux voire chirurgicaux immédiats sont impératifs mais ne présument pas de la survie de la jument.
- En cas de gestation gémellaire, le propriétaire de la jument ou son représentant ont seuls qualité pour autoriser et demander les actes médicaux capables de modifier cette gestation et notamment son interruption dans un délai utile. Le pourcentage de réussite suivant l'écrasement d'un conceptus (quant à la poursuite de la gestation du jumeau non écrasé) dépend de la précocité de l'intervention (avant 18 jours de gestation). Passé 35 jours de gestation les chances de retour d'une chaleur fécondante, après l'avortement sont très faibles. Le propriétaire de la jument et (ou) son représentant ont seuls qualité pour décider de la mise en oeuvre et du respect de ces protocoles.
- En cas de maladie ou d'accident de la jument ou de son poulain, le vétérinaire est autorisé à pratiquer les soins nécessaires en cas d'urgence et de prévenir le propriétaire dans les plus brefs délais.
- La Déclaration de Premier Saut sera effectuée par nos soins auprès de l'IFCE dès que celui-ci nous aura fourni les formulaires ou la mise en ligne de celle-ci sur leur site.

Déclaration du (de la) propriétaire ou de son représentant(e)

- Je dois impérativement faire connaître, sous ma responsabilité, lors de la prise de rendez-vous ou lors de l'admission à la clinique, les vices ou manies de la jument ainsi que tous les éléments spécifiques permettant de manier, entretenir et soigner sans danger la jument et son éventuel poulain.
- **Je m'engage à fournir l'historique gynécologique de ma jument**, notamment pour les contrôles d'échographies réalisés avant son arrivée.
- **Je m'engage à fournir le document d'accompagnement de ma jument.**
- Je m'engage à fournir une copie du contrat de fourniture des doses de semence pour l'insémination (**contrat avec l'étaillonnier**).
- Je suis parfaitement informé(e) que la jument ne sera visible et ne pourra être récupérée que dans les tranches horaires définies par les Écuries de la Montglonnière (ceci en cas de suivi aux Écuries)

D'autre part :

- J'atteste que la jument désignée ci-dessus :

☐ est assurée, ☐ mortalité ☐ invalidité ☐ frais vétérinaires

Valeur déclarée de la jument : ; Valeur déclarée du poulain :

☐ n'est pas assurée,

Valeur déclarée de la jument par le (la) propriétaire : ; Valeur déclarée du poulain par le (la) propriétaire :

- J'atteste que, à ma connaissance, ma jument est en bonne santé, indemne de maladies contagieuses et qu'elle est vaccinée contre la grippe et la rhino pneumonie et régulièrement vermifugée. Ses pieds doivent être parés et défermée des postérieurs.
- La jument et son poulain ne doivent pas participer à des rassemblements pendant la saison de monte pour des raisons sanitaires évidentes.
- En cas d'urgence vitale, j'autorise les Écuries de la Montglonnière à contacter le vétérinaire pour apporter les soins d'urgence à ma jument et éventuellement à son poulain.

Type de pension souhaitée :

☐ **Pré**

(9,50€ TTC/j non suivie, 11,50€ TTC/j suivie)

Ma jument est-elle complémentée ?

Si oui, avec quel aliment ?

☐ **Pré/Box**

(13€ TTC/j non suivie, 15€ TTC/j suivie)

En quel quantité approximative ?

PARAPHE :

Honoraires et frais*

- Les tarifs des principaux actes du suivi gynécologique et d'insémination sont disponibles sur la fiche tarifs fournie ou sur www.elevagedemilo.com. Le (la) propriétaire ou son/sa représentant(e) atteste en avoir pris connaissance.
- Ces tarifs ne comprennent pas les médicaments utilisés pour améliorer sa fécondité et n'incluent pas d'autres soins qui seraient apportés à la jument et éventuellement à son poulain.
- Les actes de suivi gynécologique et d'insémination seront payables à la réception de la facture.
- Les soins thérapeutiques et médications seront facturés à part, au cours et en fin de saison.
- L'attestation de saillie sera fournie après règlement complet des honoraires, médicaments et frais de pensions.
- **Un chèque vous sera demandé à l'arrivée de la jument d'un montant de 150€.**

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal + 15 euros de frais de relance (art L 441-6 du Code du Commerce) s'applique d'office. La mise au contentieux s'effectuera 1 mois 1/2 après l'émission de la facture.

(* Coordonnées bancaires IBAN : FR76 1380 7008 6232 1214 0938 824 BIC : CCBPFRPPNAN)

Responsabilité

Toutes les prestations, de quelques natures qu'elles soient, fournies par les Mickaël Wathy dans le cadre de l'activité d'insémination, ou de Fred Brunet pour l'activité gynécologique, ne sont pas génératrices d'obligations de résultats mais seulement d'obligations de moyens. La responsabilité des Écuries de la Montglonnière et de la Clinique de Brétignolles ne pourra être engagée qu'à charge pour le (la) propriétaire d'apporter la preuve d'une faute de sa part.

L'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite par les Écuries de la Montglonnière (N° de contrat 1199737 LE FINISTÈRE ASSURANCE) limite la valeur d'indemnisation des animaux confiés à leur valeur « à dire d'expert, au jour du sinistre » avec un plafond maximum de 400 000 € par sinistre.

Pour cette raison, le (la) propriétaire ou son (sa) représentant(e) reconnaissant avoir été dûment informé(e) de cet état de fait, reconnaît que tous dommages confondus son préjudice ne pourra excéder ce montant. A défaut le (la) propriétaire s'engage à prévenir Mickaël Wathy si la valeur de sa jument (et de son poulain) ainsi que la somme des préjudices liés à son (leur) décès peuvent dépasser ce montant assuré. Le cas échéant nous nous réservons le droit de refuser de soigner ces chevaux si le cumul de la valeur des chevaux et les préjudices annexes dépassent son plafond de garantie.

Une assurance spécifique peut être souscrite auprès de la compagnie d'assurance de son choix par le (la) propriétaire pour couvrir les risques inhérents à cette intervention programmée.

J'atteste avoir toute autorité pour donner mon consentement éclairé. Ceci en ayant été parfaite-ment informé(e) en termes clairs des risques de complications qui peuvent intervenir suite aux soins et à la thérapeutique dont certaines peuvent être fatales et des aléas du diagnostic gémellaire. J'accepte expressément les risques consécutifs à de telles interventions pratiquées selon les connaissances acquises de la science et les bonnes pratiques.

- J'atteste et confirme que l'on a répondu à toutes mes demandes et interrogations en termes clairs.
- J'atteste que l'on m'a remis ce document avant l'intervention.
- La personne représentant le (la) propriétaire devient responsable de la demande effectuée.

Ce document, comporte 3 pages numérotées.

Contrat établi en double exemplaire le / / 2026 à

WATHY Mickaël

Inséminateur

LE (LA) PROPRIÉTAIRE OU SON REPRÉSENTANT(E) :

(Signature précédée de la mention "lu et approuvée")

PARAPHE :

Élevage de Milo

Les Écuries de la Montglonnière
49500 Segré-en-Anjou-Bleu



Mickaël Wathy

06 25 72 00 45 - elevagedemilo@gmail.com